

43^{EME} RALLYE NATIONAL DU VAL D'AGOUT

Coupe de France des Rallyes 2025
coefficient 3

**VENDREDI 25 - SAMEDI 26
DIMANCHE 27 AVRIL 2025**

Règlement particulier

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

<u>Lundi 3 Mars 2025 :</u>	Parution du règlement et ouverture des engagements
<u>Lundi 14 Avril 2025 :</u>	Clôture des engagements à minuit (cachet de la poste faisant foi)
<u>Samedi 19 et Dimanche 20 Avril 2025 :</u>	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives au Café de France à Brassac Jour 1 & 2 des reconnaissances (voir art. 6.2P planning et horaires)
8h00 à 12h00	
14h00 à 15h00	
<u>Jeudi 24 Avril 2025 :</u>	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives au Café de France à Brassac Jour 3 des reconnaissances (voir art. 6.2P planning et horaires)
8h00 à 12h00	
<u>Vendredi 25 Avril 2025 :</u>	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives au Café de France à Brassac Jour 4 des reconnaissances (voir art. 6.2P planning et horaires)
8h00 à 12h00	
13h00	Ouverture du parc à remorques (déchargement des voitures), à St Agnan
14h00 à 18h00	Séance d'essai sur inscription, limitée à 40 participants
16h15 à 20h00	Vérifications des voitures au parc de la Marquise à Brassac
16h30 à 20h15	Mise en place du parc de départ, place de Belfortès à Brassac
<u>Samedi 26 Avril 2025 :</u>	
7h15 à 11h00	Vérifications des voitures au parc de la Marquise à Brassac
7h30 à 11h15	Mise en place du parc de départ, place de Belfortès à Brassac
10h30	1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs à la salle de la Chapelle, Parc de la Marquise à Brassac
11h30	Publication des équipages admis au départ, des heures et ordres de départ de la 1 ^{ère} étape. Panneau d'affichage numérique : application « Sportity »
13h00	Départ du 1 ^{er} concurrent VHC du parc fermé, place de Belfortès à Brassac
18h17	Arrivée du 1 ^{er} concurrent de la 1 ^{ère} étape au parc fermé, place de Belfortès à Brassac
20h00	Publication des résultats partiels à l'issue de la 1 ^{ère} étape, des heures et ordres de départ de la 2 ^{ème} étape. Panneau d'affichage numérique : application « Sportity »
<u>Dimanche 27 Avril 2025 :</u>	
7h45	Départ de la 2 ^{ème} étape du 1 ^{er} concurrent VHC du parc fermé, place de Belfortès à Brassac
16h00	Arrivée du 1 ^{er} concurrent de la 2 ^{ème} étape au parc fermé, place de Belfortès à Brassac (C.H. fin de rallye, pointage en avance non autorisé)
16h15	Remise des prix sur le podium d'arrivée, place de Belfortès à Brassac
17h00	Vérifications finales, garage BARDOU, route de Castres à Brassac Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30' après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé au tableau d'affichage officiel numérique : application « Sportity »
30' après l'affichage provisoire, le classement final devient définitif après approbation par le collège des commissaires sportifs.

ATTENTION :

Les articles ou partie d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement standard des rallyes.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Vignoble Tarnais organise les **25 - 26 et 27 Avril 2025**, en qualité d'organisateur administratif le :

43^{ème} RALLYE NATIONAL DU VAL D'AGOUT

Ce rallye sera disputé conformément au code sportif international, aux règlements sportifs de la F.F.S.A. et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie - Pyrénées le 31 janvier 2025 sous le numéro 9 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **142** en date du 17 février 2025.

Comité d'Organisation

Président : Michel BENAZECH

Membres : Cyril BELLIL, Daniel BRU, Bastien CABROL, Pierre ESCUDIE, Dominique MAFFRE, Laurent MARAVAL, Amina SOULE et Florian VIALA.

Secrétariat du Rallye, Adresse : chez Michel BENAZECH, 158 route de Castres, les Pradels 81260 LE BEZ

Téléphone : 06.82.95.02.00

Mail : benazechmichel@orange.fr

Permanence du Rallye : chez Michel BENAZECH, 158 route de Castres, les Pradels 81260 LE BEZ

Date, horaire : jusqu'au jour de l'épreuve de 8h00 à 19h00

Tableau d'affichage officiel

Tableau d'affichage numérique : <https://rallye-val-d-agout.fr/> - onglet « Classement »

Pendant le rallye et les reconnaissances, la communication individuelle et générale entre tous les officiels (PC Course, commissaires sportifs, commissaires, etc.) et les concurrents/membres de l'équipage se fera principalement et dans la mesure du possible par voie électronique (téléphone portable ou application mobile « Sportity »). À cette fin, chaque concurrent doit désigner un représentant officiel autorisé à recevoir toute notification officielle, ainsi que le contact correspondant (courrier électronique). Ce contact sera utilisé à la fois pour les communications générales et individuelles. Toute confirmation de réception, si nécessaire, devra être retournée par ce contact à l'adresse électronique suivante : contact@rallyevaldagout.fr. Le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage numérique, publié sur le site web <https://rallye-val-d-agout.fr/>. Tous les concurrents seront informés par courrier électronique de la publication de tout document sur le panneau d'affichage numérique. De plus, les documents officiels du rallye seront disponibles dans l'application « Sportity » (téléchargeable gratuitement pour les appareils iOS sur App Store et pour les appareils Android sur Google Play) : le mot de passe est : *en cours*

Organisateur technique

Nom : Ecurie Automobile du Val d'Agout

Adresse : 158 route de Castres, les Pradels 81260 LE BEZ

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. DECARPENTRIE.....	Licence n°3433
Commissaires Sportifs	G. BERTRAND	Licence n°5705
	C. MARY.....	Licence n°1622
Directeur de Course	Y. ESCLOUPE.....	Licence n°76046
Directeurs de Course Adjoins	E. LAURENS.....	Licence n°133555
	G. FAYET	Licence n°162390
Directeur de Course VHC + Nouveau Départ	C. VALENTIN	Licence n°190616
Secrétaire auprès de la D.C.	C. ROUANET	Licence n°298583
Directeurs de Course délégués aux ES	J. ETIENNE	Licence n°17167
	L. TEILLARD.....	Licence n°10182
Directeur de Course délégué au poste intermédiaire	JM. LIGNON	Licence n°307439
Responsable des Commissaires Techniques	A. FOURMENT	Licence n°6222
Commissaires Techniques	B. SANGLA	Licence n°8230
	A. FARNIERE	Licence n°64948
	M. ALGANS.....	Licence n°299446
Commissaire Technique VHC + Nouveau Départ	S. LARQUEY.....	Licence n°8454
Médecin chef	M. ELRAKAAWI.....	Licence n°149435
Chargés des relations avec les concurrents	J. JONQUIERES.....	Licence n°9859
	S. ROUANET.....	Licence n°296840
Juges de faits	J. GUITARD	Licence n°23307
	P. BADOU	Licence n°27999
Responsable des Parcs	T. GRAUBY	Licence n°163786
Véhicule Tricolore	B. GALARD	Licence n°4608
Véhicule Damier	M. BERTRAND-PUECH.....	Licence n°113568
Classements informatiques	N. BONNET	Licence n°7422
Conseillé CRMP	M. POUGET.....	Licence n°125745
Chargé des relations avec la presse	P. ESCUDIE.....	Licence n°182023
Chargé de la vérification de la Publicité	M. CALVET	Licence n°52062

- Nombre total de postes de commissaires : **23** pour la 1^{ère} journée et **25** pour la 2^{ème} journée
- Nombre de commissaires sur le terrain : 60
- Nombre d'ambulances équipées : 4

1.2P. ELIGIBILITE

Le 43^{ème} Rallye National du Val d'Agout compte pour :

- Coupe de France des Rallyes 2025 **Coef : 3**
- Championnat de ligue Occitanie Pyrénées du Sport Automobile **Coef : 2**
- Challenge des commissaires de la ligue Occitanie Pyrénées du Sport Automobile
- Challenge A.S.A. Route d'Argent 2025
- **Trophée FR6 FFSA 2025 : Zone Sud-Ouest**
- Trophée HANKOOK Rally Cup 2025 **Coef : 2**

1.3P. VERIFICATIONS

- **Administratives préliminaires :**

Les vérifications des documents auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraire au café de France à Brassac les :

- **Samedi 19 et Dimanche 20 Avril de 8h à 12h et de 14h à 15h**
- **Jeudi 24 Avril de 8h à 12h**
- **Vendredi 25 Avril de 8h à 12h**

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- **Permis de conduire pilote et copilote**
- **Licence pilote et copilote valable pour l'année en cours**
- **Photocopie 1^{ère} page de la fiche d'homologation du véhicule**

Les équipages recevront les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portière, plaques de rallye, ...) et seront informés de l'heure de convocation aux vérifications techniques.

- **Techniques :**

Les vérifications des voitures auront lieu au parc de la Marquise à Brassac le Vendredi 25 Avril de 16h15 à 20h00 et le Samedi 26 Avril de 7h15 à 11h00.

L'accueil des équipages avec leur remorque sera effectué dans le village de Saint-Aignan, aux abords de l'église où un **parc à remorques obligatoire non gardé** sera mis en place (voir plan fourni avec la convocation).

3.1.12P. Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles auront lieu immédiatement après l'arrivée du rallye, et selon les instructions données par les officiels, au garage BARDOU (agent Peugeot) route de Castres à Brassac.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 43^{ème} rallye du Val d'Agout doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement soit en version dématérialisée sur le site web <https://rallye-val-d-agout.fr/>, onglet « concurrents », soit en version papier dûment complétée, avant le **Lundi 14 Avril 2025**.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum (moderne + VHC).

Le cas échéant, une demande de dérogation pourra être faite pour porter le nombre d'engagés à 135.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **480 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **960 € (x 2)**

Une réduction de **30 €** sera accordée aux équipages entièrement composés de licenciés à l'ASA du Vignoble Tarnais (si un seul membre d'équipage est licencié à l'ASA du Vignoble Tarnais, la réduction sera de **15 €**).

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé. L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande (courrier ou mail) parvienne à l'organisateur.

La retenue sera de :

- 30% pour les demandes reçues avant le Jeudi 17 Avril 2025
- 50% pour les demandes reçues jusqu'au début des vérifications techniques

Passé ce délai, les droits d'engagement seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- Du montant des droits d'engagement
- De la photocopie de la licence des 2 membres d'équipage
- De la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage

Le chèque sera fait à l'ordre de : **ECURIE DU VAL D'AGOUT**

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes automobiles et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.1P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Un seul parc d'assistance pour toute la durée du rallye sera mis en place dans le village de Brassac, « **route de Ferrières** » **du n°24 jusqu'au n°163, lieu-dit les « Planquettes basses » sur la D 53 à partir du vendredi 25 avril 14h00**, il sera délimité par un CH d'entrée et de sortie.

Toutes réparations en dehors de ce parc sont interdites.

Seuls les véhicules possédant une plaque d'assistance ou un macaron à coller sur le pare-brise seront admis dans le parc d'assistance. Toute infraction à cette règle entrainera la mise hors course.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

6.1P. DESCRIPTION

Le 43^{ème} Rallye national du Val d'Agout représente un parcours de **302.4 km**.

Il est divisé en **2** étapes et **5** sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de **129.2 km**.

Les épreuves spéciales sont :	ES 1/3	Les quatre chemins	9,0 x 2 = 18,0 km
	ES 2/4	Le Viala	14,9 x 2 = 29,8 km
	ES 5/7/9	Montagnol	13,2 x 3 = 39,6 km
	ES 6/8	Jaladieu	20,9 x 2 = 41,8 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.1P. Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 maximum**.

6.2.2P. Un autocollant avec la mention « Reconnaissance » et un N° d'ordre sera apposé sur le véhicule de reconnaissance en haut à droite du pare-brise.

6.2.5P. Durée

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : **Samedi 19, Dimanche 20, Jeudi 24 et Vendredi 25 Avril de 8h à 12h et de 14h à 18h.**

A la remise du carnet d'itinéraire, les concurrents recevront une fiche de reconnaissances sur laquelle ils inscriront eux-mêmes les renseignements demandés au stylo bille. Cette fiche complétée devra être remise lors des vérifications techniques.

Dans le but de protéger les bas-côtés fragiles et pour éviter que les derniers concurrents ne découvrent une route exagérément dégradée le jour du rallye, des cordes seront protégées par des piquets (ou autres dispositifs). La détérioration de ces protections pourra entraîner des pénalités.

6.4. CIRCULATION

6.4.1. Pendant les reconnaissances, et pendant toute la durée du rallye sur les parcours de liaison, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, **ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse.**

6.4.7. En dehors des ES, tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

- Pénalités :
 - 1^{ère} infraction notifiée : **10 secondes de pénalité**
 - 2^{ème} infraction notifiée : **1 minute de pénalité**
 - **3^{ème} infraction notifiée** : disqualification.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.3.17 P. Nouveau Départ Après Abandon

Conforme au règlement standard FFSA

7.5.20P : Séance d'essai

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le **Vendredi 25 Avril de 14h à 18h** (réservation avec la feuille d'engagement ou au plus tard lors de la récupération du carnet

d'itinéraire). Les frais d'inscription sont fixés à **50 €**. Le nombre de participant **est limité à 40** au total (moderne + VHC).

Seuls les membres de l'équipage engagés au rallye pourront y participer. Cependant, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence, nominativement désigné et avec l'accord du Directeur de Course de la base d'essai. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Le déchargement des voitures se fera impérativement au parc à remorques de Saint Agnan.

Le mois précédent le rallye, **tout essai privé est formellement INTERDIT** sur les communes concernées par l'épreuve.

7.6P. PARC FERME

A l'entrée du parc fermé de fin d'étape 1 (CH 4A) le pointage en avance **est autorisé**.

A l'entrée du parc fermé d'arrivée à la fin du rallye (CH 9A) le pointage en avance **n'est pas autorisé**

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 10P.PRIX ET COUPES

• PRIX EN ESPECES (EURO) :

A) - CLASSEMENT SCRATCH

Au premier	600
Au deuxième	400
Au troisième	250
Au quatrième	150
Au cinquième	100

B) - CLASSEMENT GROUPE

Nombre de partants :	+ de 5
Au premier	100

C) - CLASSEMENT CLASSE

Nombre de partants :	+ de 9	De 6 à 9	De 4 à 5	De 2 à 3	1
Au premier	480	400	320	240	160
Au deuxième	240	160			
Au troisième	120				

D) - CLASSEMENT FEMININ (Equipage 100% féminin)

Nombre de partants :	+ de 2
A la première	240

Tous les prix en espèces seront réduits si le nombre de partants est inférieur à 80 équipages suivant le barème ci-joint :

- **Moins de 50 partants = aucune prime distribuée**
- **De 50 à 64 partants = 50% des primes**
- **De 65 à 79 partants = 75% des primes**

• **COUPES (ou récompenses diverses) :**

- SCRATCH aux 5 premiers du scratch
- GROUPE aux premiers de groupe
- CLASSE aux premiers de classe
- FEMININ au 1^{er} équipage 100% féminin
- COMMISSAIRE 2 récompensés par tirage au sort

Tous les prix sont cumulables.

Les chèques seront envoyés aux récipiendaires par la poste le **Vendredi 9 Mai 2025** au plus tard sauf vérifications finales en cours.

10.1 P. Remise des Prix

Conforme au règlement standard FFSA

La remise des prix aura lieu le Dimanche 27 Avril 2025 à partir de 16h15 sur le podium d'arrivée du rallye.

